

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FEVRIER 2012**

**ORDRE DU JOUR**

**DIRECTION GENERALE**

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 10 Octobre 2011
2. **CONSEIL MUNICIPAL** – Approbation du procès verbal de la séance du 12 décembre 2011

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

3. **BUDGET 2012** – Débat d'orientations budgétaires
4. **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES** - Approbation

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE**

5. **ASSOCIATION JADE – SEJOUR SKI – Convention avec la ville**

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

6. **PARCELLES AV 7, 21, 289 et 605 – Rue Abel LANCELOT** – Demande d'intervention de l'EPFLO – Opération de construction de logements locatifs sociaux

**DIRECTION GENERALE**

7. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu
8. **MOTION** – Soutien au peuple grec
9. Questions diverses

\*\*\*

L'an Deux Mil Douze le mardi 21 février à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 février Deux Mil Douze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BORDAIS - Mme BURATO – Mme BUZIN – M. GODARD - M. CAPET – Mme BELFQUIH - M. KORDJANI – M. BOYER - Mme BLANQUET – M. MERCIER - Mlle KHACHAB - Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BENOIST - Mme DAILLY – M. BELOUAHCHI - Mlle BORDEZ – Mme LEVERT - M. BROLH – M. STALIN – M. LEBRETON – Mlle LEBRETON.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : Mlle LECLERE représentée par M. BOSINO – M. MERCIER représenté par Mme BURATO – Mme TOURE représentée par M. CAPET – M. BRAHIMI représenté par M. GODARD – Mlle LEBRETON représentée par M. LEBRETON - M. QUIVIGER représenté par M. RAZACK.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme BORDEZ

**ETAIENT ABSENTES** : Mlle ANANE – Mme YESILMEN

**SECRETARE DE SEANCE** : Mlle Sarah KHACHAB

\*\*\*

## 01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 10 OCTOBRE 2011

Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire, a souhaité que certaines de ses interventions lors du conseil municipal du 10 octobre 2011 soient précisées dans le procès verbal. L'approbation de ce procès verbal, prévue lors de la séance du 12 décembre, a donc été reportée à une séance ultérieure.

Les remarques sont les suivantes :

### Point 5 - RCCEM – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – exercice 2010

*Monsieur Stéphane GODARD précise que « les compteurs électroniques intelligents "Linky" seront bien installés gratuitement et permettront à l'usager de payer réellement ce qu'il consomme puisqu'il n'y aura plus d'estimations mais des factures correspondant à la consommation réelle. Par contre, il faudra s'assurer que les services proposés par ce nouveau compteur pour suivre ou faire baisser sa consommation ne soient pas payants car rien n'est précisé sur cette question actuellement »*

### Point 34 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Décision n°35

<b>Annonce de recrutement</b>	Convention passée avec Comediance pour la parution d'une annonce de recrutement d'un chargé de mission adjoint citoyenneté/prévention/médiation, sur plusieurs supports. Le coût est de 6.706,69 €	<b>23/06/2011</b>	<b>24/06/2011</b>
-------------------------------	--	-------------------	-------------------

*Monsieur Stéphane GODARD indique qu'il a bien pris note que nous n'aurons pas à payer une nouvelle annonce de recrutement puisque nous savons déjà qui, la municipalité va recruter.*

Aucune autre remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 10 octobre 2011 est approuvé **à l'unanimité**.

## 02- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 12 DECEMBRE 2011

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 12 décembre 2011 est approuvé **à l'unanimité**.

## 03- BUDGET 2012 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Intervention de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif en mars. C'est de plus, une étape importante dans le processus de préparation démocratique du budget de la ville avant son adoption.

Cette année, les réunions de quartier ont été organisées d'une autre façon puisque pour les 11 réunions de quartier prévues, 11 thèmes ont été abordés à la suite du débat budgétaire.

Concernant le personnel communal, deux réunions ont été organisées pour l'ensemble du personnel.

L'ensemble de ces réunions a regroupé entre 350 et 400 personnes.

Sur le contexte national, concernant les collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle brièvement les difficultés et les menaces comme la suppression de la Taxe Professionnelle remplacée partiellement par des impôts économiques, le gel des dotations de l'Etat, la volonté du gouvernement de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses de services publics, les licenciements à GOSS et STILL, le chômage notamment des jeunes de notre ville ...

Cependant, la municipalité n'a pas l'intention, ni de se résigner face aux difficultés, ni de les faire payer aux Montatairiens !

Aussi, un budget de lutte, un budget de besoins est en préparation pour le mois de mars. Ce budget reprendra l'ensemble des besoins exprimés par la population.

Monsieur le maire rappelle également le déroulement de cette séance avec l'intervention de madame Colette BURATO, adjointe chargée des finances qui donnera des informations principalement techniques et de monsieur Claude COUALLIER, adjoint chargé notamment de la démocratie participative, qui présentera un diaporama restituant la parole des habitants des différentes réunions de quartier.

Puis, une interruption de séance permettra de laisser la parole aux personnes présentes à ce débat d'orientations budgétaires.

A la fin des échanges, la séance du conseil reprendra avec l'adoption des autres points inscrits à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire donne la parole à madame Colette BURATO**, adjointe chargée des finances et du développement économique :

« Le Débat d'Orientation Budgétaire a été rendu obligatoire par la Loi du 6 Février 1992 qui l'a étendu aux communes de 3500 habitants et plus.

Il s'agit d'un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat a pour objectif de renforcer la démocratie participative, en instaurant une discussion, au sein de l'assemblée délibérante, sur la définition des priorités et en améliorant l'information sur les évolutions de la situation financière de la collectivité.

C'est un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

### LE CONTEXTE NATIONAL en 2012

La croissance, elle s'établirait à 1 %, contre 1,75 % en 2011 et 1,50 % en 2010, selon les prévisions du gouvernement début Novembre 2011.

L'inflation s'établirait aux alentours de 1,7%.

L'investissement productif s'établirait à 2,9% en 2011 contre un repli de près de 5% en 2010 (source Dexia)

**Les déficits publics** : le déficit de l'Etat pour 2012 est évalué à 81,8 milliards, soit une amélioration de 13,8 milliards sur ce qui était prévu sans compter le plan d'économies supplémentaires de 1 milliard annoncé pour tenir compte de la baisse de croissance.

**La dette publique** : La contribution des collectivités locales au plan de redressement des comptes publics représente 200 Millions d'euros, soit 20 % des économies supplémentaires du budget de l'Etat et de la Sécurité Sociale.

Selon le rapport économique, social et financier annexé au Projet de Loi de Finances 2012, après un pic à 87,4% en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 87,3 % du PIB en 2013, 86,2% en 2014 et 84,1 % en 2015.

Les concours financiers de l'Etat : Pour la deuxième année les dotations de l'Etat sont gelées.

L'emploi : suppression de 30 400 postes de fonctionnaires en 2012, 31 400 postes en 2011 et 33 754 en 2010.

## LE CONTEXTE LOCAL

La Situation économique :

Elle se dégrade ; GOSS a supprimé 300 postes de travail en 2011, soit la moitié de l'effectif et des inquiétudes subsistent. Chez STILL et AKZO, alors que la situation de l'emploi semblait stable en début d'année 2011, dès le mois de Juillet 2011 l'entreprise STILL a annoncé la fermeture en 2012 concernant **255 salariés** et des rumeurs circulent sur l'emploi chez AKZO. Actuellement près de 25 % de la population active de Montataire est au chômage.

A noter également l'emploi qui se dégrade dans les communes environnantes.

**Au niveau des commerces**, suite à une étude effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, à la demande des Elus, des propositions d'actions sont en cours avec les commerçants, pour le maintien, voire le développement des commerces de proximité.

A ce jour l'Association des Commerçants se reconstitue, elle a participé aux animations dans la ville pendant les fêtes de Noël ainsi que l'Association des Commerçants du Marché.

Maintenir le petit commerce dans la ville est une volonté de la municipalité, d'abord pour un service de proximité aux habitants, pour que les contacts et les échanges ainsi créés favorisent la convivialité dans la ville. Un habitant soulignant l'importance du petit commerce faisait remarquer - dans une réunion publique sur le budget - qu'il ne fallait pas croire que les petits commerçants étaient forcément plus chers que les grandes surfaces ! J'ajoute aussi que les magasins de petites et moyennes surfaces sur Montataire permettent à la population de Montataire de trouver sur place ce dont elle a également besoin.

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET LE PROJET DE BUDGET 2012

En 2011, suite aux réclamations fiscales relatives à ARCELOR la municipalité a perçu des réajustements qui se sont répercutés sur la compensation relais perçue en 2010 (à la place de la taxe professionnelle) ainsi que sur l'attribution de compensation versée par la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la CAC. Celle-ci en a également bénéficié. Grâce à ces recettes supplémentaires, des provisions ont été constituées et le déficit prévu à court terme a été évité.

Ceci ne nous a pas empêché de continuer à mener une politique de gestion rigoureuse et c'est dans cet esprit qu'a été préparé le BP 2012.

## LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2012 :

Elles se déclinent en 2 chapitres : le fonctionnement et les investissements

LE FONCTIONNEMENT englobe tout ce qui est nécessaire au maintien des services à la population.

En fonctionnement, les recettes prévues sont de 22.111.610 Euros, en progression de 6,7 % par rapport au budget prévisionnel de 2011. La municipalité ne peut agir que sur 22 % seulement des recettes de fonctionnement, qui représentent le produit des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

.En fonctionnement les dépenses prévues sont de 19.943.729 Euros, elles sont en hausse de 1,8 % par rapport au BP 2011

L'autofinancement net, après paiement de l'annuité de la dette est de 1.767.630 Euros.

Les dépenses de fonctionnement :

. Les dépenses de personnel : Elles représentent 61 % du budget de fonctionnement. La masse salariale prévue s'élève à 12.089.600 Euros, elle est en hausse de 3 % par rapport au budget réalisé de 2011. Tous les départs ne sont pas automatiquement remplacés.

Ce poste comprend les salaires et diverses mesures concernant la formation, la santé et les conditions de travail.

. Les charges de gestion courante : sont de 2.277.823 Euros, il s'agit essentiellement des subventions aux associations, et au Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les participations versées aux syndicats intercommunaux ...

. Les charges à caractère général s'élèvent à 5.266.035 Euros, les assurances, les fluides, télécom, transports fêtes et cérémonies etc... elles sont en quasi stagnation.

. Les charges exceptionnelles : sont de 310.271 Euros, elles concernent principalement les bourses et prix, les subventions exceptionnelles aux associations, ainsi qu'un trop perçu de la CAC.

. L'annuité de la dette : elle chute de 46 %. La municipalité continue à se désendetter. Le montant total de l'emprunt au 1/1/2012 est de 2.255.594 Euros et le montant à rembourser pour cette année, c'est à dire : l'annuité est de 400.250 Euros.

. En 9 ans, nos charges ont augmenté de 1,2% contre 2,5 % au niveau national, alors que les produits n'ont évolué que de 0,8 % ces 5 dernières années.

. Selon ces prévisions budgétaires, l'autofinancement net s'élève à 1.767.630 Euros, hors les demandes faites par les habitants dans les réunions de quartiers et certains besoins exprimés par les services.

## Le deuxième chapitre du budget : **Les dépenses d'investissement**

La poursuite des travaux engagés dans le cadre de la politique de la ville, c'est-à-dire le « PRU », Le Programme de Rénovation Urbaine, c'est-à-dire :

L'aménagement des espaces extérieurs Jean Biondi, - La résidentialisation des pieds d'immeubles aux martinets - Le traitement des voiries aux Martinets

Il s'agissait donc des travaux dans le cadre du programme de rénovation urbaine financés à hauteur de 65 %.

Ensuite :

L'aménagement urbain du centre ville est (travaux de voirie pour les logements prévus dans l'ex ferme Vasseur) – le réaménagement de la salle de la libération – La réfection de l'axe Lénine Jaurès République - l'aménagement de deux aires de jeux : rue Mertian et rue Louis Blanc – des travaux de toiture à l'école J Decour - la mise en souterrain des réseaux (rue Raymond Cöene) – l'aménagement du secteur Louis Blanc – la réalisation d'une aire de stationnement rue Voltaire - des travaux de voirie aux champarts avant la construction de logements - l'étude sur l'aménagement de la place de l'hôtel de ville – le mur de soutènement du nouveau foyer de jeunes travailleurs rue de Nogent -le fond de concours pour le garage des bennes dans le cadre de la CAC - travaux de maintenance du patrimoine bâti et du domaine public - remboursement du capital de la dette - travaux en régie - acquisition de

matériel et mobilier - L'étude sur l'école de musique, la mise en œuvre du plan lumière - les travaux au cimetière - la signalisation commerciale, etc...

Pour 2012 les investissements représentent en dépenses 7.346.038 Euros

Pour assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses, les recettes font ressortir un besoin de financement de 1.440.698 Euros. Ce besoin de financement peut être couvert soit par une reprise de provision, l'auto financement ou l'emprunt mais le budget doit être en équilibre contrairement au budget de l'Etat qui, lui, est présenté en déséquilibre !

### LES PERSPECTIVES DE GESTION

Pour 2013 et 2014 : A ce jour, sans changement de la politique fiscale, la perte de recettes versées par l'Etat en gelant les dotations ne permettra pas de réaliser l'ensemble de nos prévisions, notamment en 2014 c'est-à-dire :

Le maintien des services à la population,

La poursuite de nos investissements comme :

La construction de la nouvelle école de musique (l'AMEM), la rénovation de l'entrée de l'hôtel de ville, l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville, les travaux dans le cadre la politique de la ville, le PRU, la réalisation de la coulée verte, l'aménagement du bois Godard, pour les principaux.

Alors que ce sont les collectivités locales qui réalisent le plus d'investissements publics, diminuer leurs ressources, comme le fait le Gouvernement c'est à moyen terme réduire les services, réduire le pouvoir d'achat, réduire l'emploi, donc augmenter le chômage si rien ne change.

Une autre politique fiscale est possible avec l'imposition de tous les revenus et pas seulement ceux du travail.

Monsieur le Maire remercie madame Colette BURATO et laisse la parole à monsieur Claude COUALLIER qui présente la synthèse des besoins exprimés par les habitants lors des réunions de quartier et de nos diverses démarches de démocratie participative.

A la fin de l'exposé, monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. **Celle-ci est votée à l'unanimité. La séance est levée à 19 heures 35.**

Madame ROCHEX – syndicaliste à l'Union locale CGT de Montataire

Cette habitante se demande si Montataire va devenir un désert industriel avec les licenciements chez Goss, Arcelor, Still et sans compter les départs « au fil de l'eau » ... que sont devenues ces personnes et quel est l'avenir pour celles qui restent ? quel avenir pour le commerce, les collectivités ? La misère gagne du terrain même pour les personnes qui travaillent. Il est vraiment nécessaire de se faire entendre !

Monsieur Christophe SALUZZO – agent communal à la périscolaire

Les employés et la municipalité maintiennent la qualité du service public mais jusqu'à quand pourra t'on résister ? Les salaires sont gelés, on côtoie la misère au quotidien, dans le cadre de notre travail à la périscolaire.

Nous accueillons des enfants à la périscolaire et nous construisons de nouvelles habitations ; alors je suis inquiet car il n'y a plus aucune place pour accueillir les enfants. Les agents et les élus doivent travailler ensemble pour trouver des solutions.

Madame Stéphanie BLOMME – enseignante à Montataire et coordonnatrice du réseau ECLAIR

Ce réseau regroupe 12 écoles de Montataire, le collège et le lycée. Il est notamment composé d'enseignants supplémentaires qui viennent en aide aux enseignants en place, des assistants pédagogiques, des professeurs référents ...

La suppression de postes ordonnée par le gouvernement affecte sensiblement la qualité de l'enseignement. Les enfants en ZEP, déjà en difficulté, vont être les grands perdants !

La classe maternelle des – de 3 ans de l'école Jacques Decour va être supprimée ; c'est dramatique pour ces enfants !

La consigne est de se recentrer sur le français et les mathématiques mais que devient la culture ? Heureusement, la ville de Montataire propose un programme riche et varié et accessible à tous.

Monsieur Bernard PARISOT – Président du Basketball

Cette association sportive est composée d'environ 200 membres, ce qui fait 13 équipes ! Les bénévoles donnent de leur temps mais aussi de l'argent ! En effet, les matchs organisés dans les autres villes représentent environ 20.000 kms et bien souvent, ce sont toujours les mêmes parents qui emmènent les enfants. Avec le prix actuel de l'essence, cela représente un coût important à prendre en considération !

Les associations doivent réagir avant qu'elles ne disparaissent ; une pétition circule ...

Un habitant exprime sa colère face au prix élevé de l'essence et face aux 14 millions de bénéficiaires de TOTAL.

Madame STASSART – administrateur au CCAS et RAP

Proche des problèmes liés à l'handicap, car elle-même mère d'une fille handicapée âgée de 53 ans, madame STASSART fait part de son inquiétude au sujet de la difficulté de la mise en œuvre du projet de construction d'un EHPAD sur Montataire. Pourtant, le terrain, entre la cuisine centrale et le cinéma Pathé, serait « offert » par la municipalité. Une délégation pourrait se rendre à la Préfecture ou au Conseil général pour expliquer l'importance d'un tel projet à Montataire, les besoins de la population ... Par ailleurs, le prix de journée proposé serait beaucoup plus intéressant que d'autres structures.

Madame SIMON Françoise – directrice de Creil Montataire Développement

Creil Montataire Développement œuvre au quotidien pour le développement du site « Les marches de l'Oise » et donc, pour la création d'emplois. Sur ces 150.000 m<sup>2</sup>, une centaine d'entreprises fait travailler environ 1000 salariés dans des activités très diversifiées (industrie, services aux entreprises, logistique, tertiaire, ...). Le projet d'aménagement « Gournay-Usine » permettrait de mieux développer ce site. Il y a une véritable volonté et une dynamique pour créer des emplois !

Monsieur le Maire

Sur le plan local, nous ne faisons pas que de dénoncer une politique nationale. Les élus, les chefs d'entreprise, les banques ont eu la volonté de créer cet outil (CMD) pour générer, de nouveau, de l'activité sur cet ancien site Chausson. Sud Oise Développement l'Agence (SODA) créé en 2010 intervient également bien au-delà du bassin creillois.

La voie nouvelle, dans le cadre de l'aménagement du quartier Gournay Les Usines, partant du carrefour des Forges et suivant la voie ferrée, permettra un nouvel accès à la gare de Creil ainsi que la valorisation des terrains pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Monsieur Abdelkrim KORDJANI – adjoint au Maire

Il rappelle le caractère particulier de ce conseil municipal.

Monsieur KORDJANI exprime sa crainte pour le peuple grec. Les citoyens grecs sont en lutte contre un énième plan d'austérité qui met le pays sous tutelle. Et défendre la Grèce, c'est défendre les français car les marchés financiers sont les grands coupables de cette crise ! D'ailleurs, le plan d'austérité de F.Fillon est déjà en marche pour la France ... La situation, dans le département, est déjà dramatique avec 55.000 demandeurs d'emploi et à Montataire, un actif sur quatre est au chômage.

Les recettes de notre budget sont pour la plupart des dotations de l'Etat, ce qui veut dire que les recettes vont diminuer et les montatairiens n'ont pas les moyens de payer plus d'impôts. Il faut donc faire attention aux propositions formulées car ensuite, il faut pouvoir assumer les dépenses ...

Madame Evelyne BLANQUET – conseillère municipale déléguée

Des familles montatairiennes sont confrontées à la maladie d'Alzheimer. Il faut vraiment se mobiliser pour obtenir la construction d'un EHPAD à Montataire. Lors de la distribution des colis de fin d'année, on rencontre des personnes au chevet de leurs proches, isolés, éloignés de leur domicile. Il est certain que ces familles souhaiteraient que les personnes malades vivent près de chez eux.

Monsieur le Maire indique une nouvelle fois que le terrain nécessaire à la construction d'un EHPAD sera mis à disposition à titre gracieux, ce qui allège l'enveloppe financière. Il faut donc continuer à se mobiliser car tout le monde est concerné : les malades, les personnes âgées dépendantes, les familles mais cette structure pourrait créer 85 emplois voire d'autres liés à ce type de structure.

Un habitant approuve le projet de l'EHPAD et se demande pourquoi il est déjà tombé en désuétude ... qu'en est-il de la zone franche ?

Madame Françoise SIMON répond que le dispositif de la zone franche urbaine est reconduit jusqu'en 2014 mais il crée une nouvelle condition pour bénéficier des exonérations sociales et fiscales d'impôts. Les entreprises devront en effet employer au moins 50 % de salariés résidant en zone urbaine sensible. Auparavant, la condition d'emploi était d'un tiers d'habitants de la seule « zone franche ».



Un habitant a relevé lors de la présentation du diaporama que le coût d'un accueil périscolaire est de 120.000 € et souhaite plus d'informations.

Madame Françoise BORDAIS, adjointe au Maire explique que cette somme correspond à 20.000 € par accueil périscolaire (6 écoles concernées), pour un groupe de 30 enfants. Cette somme tient compte uniquement du personnel, soit 3 agents pendant 3 heures par jour, le soir, et ce, pour chaque école.

Ce même habitant trouve que dans l'ensemble la ville est bien gérée même s'il n'est pas toujours d'accord avec les choix de la municipalité.

Madame TEIXERA, habitante de l'impasse chevalier

Elle évoque le problème récurrent du stationnement et celui de la circulation notamment le vendredi avec les gens qui viennent à la mosquée.

Monsieur le Maire répond que le stationnement est un problème dans toute la ville notamment dans l'impasse Chevalier effectivement mais aussi dans la rue JD Faure, la rue Louis Blanc, l'impasse Louis Blanc ...

Les responsables de l'association culturelle islamique de l'Oise sont conscients de ces difficultés et sont dans une démarche de quitter ce lieu pour s'installer ailleurs sur Montataire. La difficulté est de trouver un terrain plus grand, 3 à 5.000 m<sup>2</sup>.

Le Préfet et le nouveau commissaire se sont rendus à la mosquée et ce problème a été évoqué. Les responsables de la mosquée ont eux-mêmes demandé au commissaire de verbaliser. C'est en effet le travail de la police nationale de faire respecter le code de la route. Monsieur le Maire indique qu'il va de nouveau intervenir auprès de Monsieur le Commissaire.

Monsieur Abdelkrim KORDJANI ajoute que d'autres problèmes de circulation existent dans le quartier. Il invite la riveraine à participer à une réunion publique le lundi 27 février à 17 heures pour évoquer l'ensemble des problèmes.

Une habitante de Montataire

Elle travaille avec l'association Jad'Insert en contrat CUI, en partenariat avec la RCCEM depuis le mois de septembre 2011. Elle exprime son contentement en indiquant qu'un CDI allait lui être proposé. Elle remercie la municipalité et Jad'Insert.

Monsieur Alain LEBRETON :

« En Grèce, le peuple se soulève contre son Parlement aux ordres de l'Union européenne. En France, ce 21 février, le gouvernement soumet, en catimini, à l'Assemblée Nationale un projet de loi de ratification du traité européen instituant un « Mécanisme Européen de Stabilité » (MES). Ce projet est lié à l'adoption d'un second traité qui doit être signé par les chefs d'état européens le 1er Mars et qui oblige à réduire d'au moins 5 % par an la dette publique, soit, en France, 85 milliards d'euros (plus que le budget de l'Education nationale). Voter cette loi du MES le 21 février, ce serait le premier acte de l'acceptation de ce traité qui établit une véritable dictature de l'Union européenne.

Voter cette loi, ce serait ouvrir la voie à un déferlement de mesures anti-ouvrières qui feraient basculer notre pays dans un chaos comparable à la Grèce aujourd'hui.

Si un tel traité est adopté que restera-t-il des services publics, des acquis ouvriers ?

Voter cette loi, ce serait ouvrir la voie à la destruction de toutes les conquêtes sociales, de la démocratie et de la souveraineté du pays.

Il y a urgence : les usines ferment, le chômage explose, les communes sont étranglées, pour imposer la baisse du coût du travail, le gouvernement vole 13 milliards aux allocations familiales, attaque le code du travail. Il faut stopper cette logique destructrice : pour notre part, nous disons : Le 21 février, aucune voix pour le projet de loi sur le mécanisme européen de stabilité. **NON AU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN - NI SIGNATURE NI RATIFICATION**

Monsieur Stéphane GODARD :

« Nicolas Sarkozy a indiqué le 29 janvier dernier qu'à l'avenir, les dotations de l'Etat seraient attribuées en fonction des efforts réalisés par les collectivités territoriales pour réduire leurs dépenses. Il a même été encore explicite lors de ses vœux aux parlementaires puisqu'il avait alors affirmé que l'ensemble des collectivités publiques « devaient participer à cet effort national ». Depuis, le ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration a annoncé qu'une « concertation » était prévue avec les collectivités avant la mise en œuvre d'une modulation de leurs dotations pour réduire la dépenses publique. Il s'agit non plus ni moins d'une mise sous tutelle des collectivités territoriales et, c'est pourtant contraire à la Constitution du 4 octobre 1958 !

Pour la concertation, il y a de quoi s'inquiéter quand on voit comment elle a eu lieu par exemple sur la réforme des retraites ou plus localement sur la fusion des hôpitaux de Creil et Senlis.

En ce qui concerne les attributions de l'année 2012, les règles de calcul des dotations ont été fixées par la Loi de Finance 2012 et se traduisent par un gel des montants. Le comité des finances locales a procédé à la répartition des crédits de l'année 2012 lors de sa réunion, le 7 février dernier.

Cette volonté de réduire toujours plus les apports aux collectivités est préoccupante lorsque l'on sait que les collectivités sont le premier investisseur public. Elles réalisent plus de 70 % de l'investissement public, tout en présentant chaque année des budgets en équilibre.

L'Etat n'arrive pas à équilibrer ses comptes. Pourtant, nous le faisons chaque année. Nous espérons une loi de Finance rectificative dès cet été afin de relancer notre économie et de pouvoir aider nos collectivités à investir encore plus à l'avenir ! »

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la **fin de l'interruption de séance est donc prononcée à 20 heures 45**, par monsieur le Maire.

**Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires proposées par monsieur le Maire.**

#### **04- RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) - APPROBATION**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :**

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 septembre 2010, sollicitant le principe de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, sur le périmètre des 4 communes membres de l'EPCI, avec une étendue de ses compétences dans les domaines de la collecte des déchets ménagers et assimilés, tourisme, sport et culture, parcs de stationnement et coordination de grands projets liés au projet de territoire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2010 concernant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 29/12/2010 actant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Vu le rapport définitif sur les transferts de charges, approuvé à l'unanimité le 14 décembre 2011 par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu le premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise les règles d'approbation de ce rapport : la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou inversement les 2/3 des communes représentant la moitié de la population,

*Monsieur le Maire rappelle que la CAC encaisse la globalité de l'impôt économique des 4 villes et reverse ensuite à chacune d'elles, une attribution de compensation. Celle-ci est « gelée » dans le temps et se trouvera donc diminuée avec l'inflation. Avant ce versement, la CAC déduit les charges transférées.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité**

**Approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 14 décembre 2011 annexé à la présente délibération.

## **05 - JEUNESSE – Convention de partenariat avec JADE – séjour ski 2012 – subvention complémentaire**

**Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, adjointe au maire, exposant :**

Il est établi un partenariat entre le service des accueils de loisirs de la ville de Montataire et l'association JADE. Ce partenariat vise à mutualiser les moyens matériels, logistiques et humains des deux structures pour permettre aux jeunes Montatairiens âgés de 11 à 18 ans de participer à des séjours à des coûts abordables.

L'organisation du séjour ski pour les adolescents, du 03 au 10 mars 2012, est confiée à JADE.

Les jeunes fréquentant le secteur ados des accueils de loisirs et les jeunes de JADE sont mis à contribution pour l'élaboration de ce séjour.

Ils participent aussi au financement de leur séjour en effectuant des actions citoyennes la semaine précédant leur départ.

7 adolescents du centre ados municipal pourront bénéficier du séjour organisé par JADE.

Les détails du fonctionnement logistique, du transport et en matière de personnel sont prévus par convention entre JADE et la Ville.

Les frais de séjour hors transport et personnel sont évalués à 470 € par jeune.

Le transport et l'encadrement sont pris en charge directement sur les budgets de chaque structure.

La ville de Montataire subventionne la rémunération d'un animateur. Cet agent sera recruté par JADE en partenariat avec le Centre Ados.

Le coût prévisionnel de cette rémunération toutes charges comprises est de 1 765 euros soit un agent recruté pour 8 jours et sept nuits.

La Ville de Montataire subventionne les coûts de fonctionnement de l'association Jade à hauteur de 7 jeunes + 1 animateur, soit la somme de 3 760 €.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### **A L'UNANIMITE**

Valide la convention avec l'association JADE pour l'organisation du séjour ski 2012 pour les adolescents,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décide de verser une subvention complémentaire à JADE de 5 525 €.

Les crédits seront prévus au budget 2012 :

Fonction 421 : Centre de loisirs

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Article 6745 : Subvention exceptionnelle aux personnes de droit privé

## **6 - PARCELLES AV 7, 21, 289 et 605 – Rue ABEL LANCELOT – Demande d'intervention de l'EPFLO – Opération de construction de logements locatifs sociaux**

### **Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Démocratie Participative, exposant :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols adopté le 28 octobre 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 1994 instituant le Droit de Préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future du territoire de la commune de Montataire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 déléguant à Monsieur le Maire l'exercice du droit de préemption et la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, en date du 29 mars 2007, portant adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise et adoption de ses statuts,

Vu le Programme d'Action Foncière de la Communauté de l'Agglomération Creilloise signé avec l'EPFLO le 26 mai 2010, dans lequel figure l'opération envisagée,

Vu l'estimation réalisée par les services de France Domaine, le 10 octobre 2011,

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles cadastrées AV 7, 21, 289 et 605 pour une contenance de 2 521 m<sup>2</sup> reçue en mairie le 19 janvier 2012,

Considérant l'intérêt de restructurer l'îlot occupé par la friche « Scintelle », rue Abel Lancelot,

Considérant la situation de cette emprise sise en centre-ville proche des infrastructures de transport, des équipements et des commerces,

Considérant le besoin et la volonté de la commune de développer un programme de logements locatifs sociaux de qualité,

Considérant que les études de faisabilité réalisées par la SA d'HLM du BEAUVAISIS démontrant la possibilité de réaliser un programme de 13 logements locatifs sociaux,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**D'approuver** le programme de construction de 13 logements locatifs sur l'emprise foncière constituée des parcelles AV 7, 21, 289 et 605,

**De solliciter** l'EPFLO afin d'assurer le portage du foncier cadastré AV 7, 21, 289, 605 pour le compte de la commune au titre du Programme d'Action Foncière de l'Agglomération Creilloise, l'acquisition se faisant au prix de l'évaluation de France Domaine à savoir 277 200 € HT, la commission d'agence de 25 000 € TTC restant due en sus, et ce conformément aux clauses générales de portages annexées au règlement intérieur de l'EPFLO,

**De donner** délégation à l'EPFLO, représenté par son Directeur, pour exercer le droit de préemption, le cas échéant, à l'occasion de l'aliénation du bien cadastré section AV 7, 21, 289 et 605, comme cela est prévu par l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme, à l'EPFLO, consécutivement à la DIA reçue en mairie le 19 janvier 2012, dans la limite de l'évaluation de France Domaine, la commission d'agence et toutes taxes restant dues en sus,

**De préciser** que la Commune s'engage – sauf sortie de l'opération en bail emphytéotique conclu avec un bailleur – à racheter le bien en l'état auprès de l'EPFLO, et ce sans recours auprès de l'établissement en raison d'une éventuelle pollution de ce site non mesurée à ce stade,

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de portage mise en œuvre avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise dans le cadre du Programme d'Action Foncière.

## **07 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	<b>Assistance Maîtrise d’Ouvrage – programmation école de musique</b>	La prestation Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la réalisation des études de programmation pour la réhabilitation d’une ancienne halle en école de musique est confié au groupement Premier Acte et sarl Luc Cogny Architecture pour un montant de 38.929,80 € TTC	<b>01/12/2011</b>	<b>13/12/2011</b>
2	<b>Pose de réflecteurs – rue G.Péri</b>	La fourniture et pose de réflecteurs aux entrées des immeubles n° 31, 33, 35, 37 et 39 rue G.Péri sont confiées au prestataire ATCM pour un montant de 15.952,84 € TTC	<b>05/12/2011</b>	<b>08/12/2011</b>
3	<b>Logiciel Axel version 3</b>	Acquisition de la licence AXEL version 3, mise à jour de l’instance AXEL en version 3 sur un nouveau serveur avec une formation Axel petite enfance et scolaire, pour 4.305,60 € TTC	<b>08/12/2011</b>	<b>09/12/2011</b>
4	<b>Maintenance du logiciel Nemausic Finance et gestion des ressources humaines</b>	Les prestations de maintenance et actualisation du logiciel nemausic Finance-paie GRH sont confiées à la société SA Nemausic/GFI progiciels pour un montant annuel de 8.066,65 € HT	<b>08/12/2011</b>	<b>09/12/2011</b>
5	<b>Avenant de transfert – Société Forclum vers Eiffage Energie IDF</b>	Avenant de transfert au marché 49/2011 amélioration de l’éclairage publics rue Lénine, cavée des Aiguillons et promenade paysagère des Tertres de la société Forclum IDF vers la société Eiffage Energie IDF.	<b>08/12/2011</b>	<b>14/12/2011</b>
6	<b>Avenant de transfert – Société Forclum vers Eiffage Energie IDF</b>	Avenant de transfert au marché 43/2011 – fourniture et pose de luminaires d’éclairage public - de la société Forclum IDF vers la société Eiffage Energie IDF.	<b>08/12/2011</b>	<b>14/12/2011</b>
7	<b>Convention de formation</b>	Convention passée avec APRESTA Communication Web pour une action de formation « initiation au travail à distance » concernant le service communication, pour un montant de 454,48 € TTC	<b>13/12/2011</b>	<b>14/12/2011</b>
8	<b>Convention de formation</b>	Convention passée avec le Centre d’études et de recherches pour la petite enfance pour une action de formation « diplôme d’éducateur de jeunes enfants » du 16/01/2012 au 13/06/2014 concernant une auxiliaire de puériculture, pour un montant de 12.138 € TTC	<b>13/12/2011</b>	<b>14/12/2011</b>
9	<b>Concession d’urne</b>	Accord donné à M. Stéphane GARCIA pour fonder une cavurne de trente années à compter du 15/12/2011 afin d’y déposer une urne cinéraire	-	<b>20/12/2011</b>
10	<b>Pièces mécaniques pour le parc automobile</b>	La fourniture et la livraison de pièces mécaniques pour le parc automobile de la ville sont confiées aux prestataires suivants : - lot 1 pièces détachées Renault VL : Le Palais de l’automobile pour un montant compris entre 3.000 et 23.000 € TTC - lot 2 pièces détachées Renault PL : Socrec pour un montant compris entre 3.000 et 15.000 € TTC - lot 3 pièces détachées adaptables VL : AD 95 pour un montant compris entre 3.000 et 15.000 € TTC - lot 4 pièces détachées adaptables PL : CETIF pour un montant maxi de 4.784 € TTC	<b>15/12/2011</b>	<b>20/12/2011</b>

11	<b>Abattage, débroussaillage terrain communal « ancienne ferme Vasseur » »</b>	Les travaux d'abattage de tous les arbres, arbustes, évacuation du bois, débroussaillage du terrain « ancienne ferme Vasseur » sont confiés à l'entreprise HIE PAYSAGE, pour un montant de 5.800 € TTC	19/12/2011	20/12/2011
12	<b>Spectacle – « L'ennemi »</b>	Contrat avec la ville de Gauchy pour la mise en réseau d'un spectacle jeune public « L'Ennemi » par la Cie Art Tout Chaud du 16 au 19 avril 2012 pour 5 représentations, pour un montant de 3.376,64 € TTC	19/12/2011	20/12/2011
13	<b>Chèques vacances</b>	Convention avec l'agence nationale des chèques vacances concernant l'organisation d'un séjour en France en 2012	19/12/2011	20/12/2011
14	<b>Projet Rousseau - Concert OPUS 60</b>	Concert présenté par l'association Orchestre de chambre OPUS 60, le dimanche 13 mai 2012 à 15 heures dans l'église de Montataire, pour un montant de 2.000 €	19/12/2011	20/12/2011
15	<b>Spectacle – « Vis ma vie »</b>	Contrat avec la ville de Gauchy et la Compagnie Chenevoy pour la présentation du spectacle « Vis ma vie » le 6 janvier 2012 au Palace, pour un montant de 4.000 € TTC	22/12/2011	27/12/2011
16	<b>Locaux sis 2, rue A.Desnosse – renouvellement de bail</b>	Renouvellement du bail concernant les locaux sis 2, rue A. Desnosse au profit de Pôle Emploi, pour une durée de 18 mois à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2011. Le montant du loyer annuel s'élève à 67.250,50 € TTC	22/12/2011	27/12/2011
17	<b>Acquisition par voie de préemption</b>	Acquisition par voie de préemption de l'ensemble immobilier situé au 35, rue Voltaire appartenant à M. P. LELARGE au prix de 108.000 € afin de réaliser une aire de stationnement de 12 places qui permettra de désengorger la rue non adaptée au stationnement des riverains.	22/12/2011	27/12/2011
18	<b>Mobilier moderne et spécifique destiné à diverses manifestations</b>	La fourniture d'un mobilier moderne et spécifique destiné à diverses manifestations organisées par les services de la ville est confiée au prestataire DALISSON selon un bordereau de prix	22/12/2011	27/12/2011
19	<b>Formation des élus</b>	Convention relative à la formation des élus passée le CIDEFE pour un montant de 4.095 € TTC pour 5 élus	23/12/2011	27/12/2011
20	<b>Réalisation d'un film des principales manifestations de la ville en 2011</b>	Etablissement d'un contrat avec la société Les nouveaux messagers en vue de la réalisation d'un film rétrospective des principales manifestations de la municipalité réalisées en 2011, pour un montant de 17.485,52 € TTC	23/12/2011	27/12/2011
21	<b>Planimètres – affichage culturel</b>	La fourniture de 4 planimètres destinés à l'affichage culturel et l'entretien est confiée à CLEAR CHANNEL, pour un montant de 12.119,98 € TTC et de 669,76 € TTC pour l'entretien	27/12/2011	29/12/2011
22	<b>Gestion Taxe Locale sur la publicité extérieure</b>	Convention passée avec la société REFPAC – GPAC concernant l'assistance et le suivi de la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour un montant d'honoraires fixé à 12 % HT du montant total de la taxe calculée sur la base des relevés « terrain » effectués par la société	27/12/2011	03/01/2012
23	<b>Spectacle de Noël pour les enfants du personnel</b>	Spectacle de Noël présenté par la troupe CDA à l'espace de rencontres pour les enfants du personnel communal, le samedi 17 décembre. Le coût est de 2.450,00 € TTC	29/12/2011	03/01/2012

24	<b>Annonce recrutement - pédiatre</b>	Convention passée avec ELSEVIER MASSON/Emploi santé pour la parution d'une annonce de recrutement pendant un mois d'un pédiatre, pour un montant de 401,86 € TTC	29/12/2011	03/01/2012
25	<b>Etat des lieux – place A.Génie</b>	La prestation « levée topographique, état des lieux » de la place A. Génie et ses abords est confiée au cabinet Pascal JEANSON, pour un montant de 4.999,28 € TTC	29/12/2011	04/01/2012
26	<b>Assistance et conseil dans le domaine juridique</b>	Convention d'assistance et de conseil dans le domaine juridique avec Maître SENTENAC, pour un montant de 28.000 € TTC	30/12/2011	04/01/2012
27	<b>Entourages de fossés de plantations</b>	Les entourages des fossés de plantations dans la rue du 19 Mars 1962 sont confiés à l'entreprise PIRES pour un montant de 10.787,92 € TTC	30/12/2011	04/01/2012
28	<b>Intervention sur les murs en gabions</b>	L'intervention sur les murs en gabions est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 9.298,90 € TTC	30/12/2011	04/01/2012
29	<b>Pose de carrelage – square des Martinets</b>	La pose de carrelage sur les murs du square quartier des Martinets est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 10.835,76 € TTC	30/12/2011	04/01/2012
30	<b>Requalification du bois Godart – maîtrise d'oeuvre</b>	La maîtrise d'œuvre pour la requalification du bois Godart – phase esquisse – est confiée à l'Atelier Urbain Anne DURAND pour un montant de 7.183,18 € TTC	05/01/2012	06/01/2012
31	<b>Convention AMEM/ALSH – réalisation d'un CD 4 titres</b>	Convention passée avec l'AMEM, pour les jeunes 12-16 ans de l'ALSH, pendant les mercredis de février et les vacances d'hiver, portant sur la réalisation d'un CD 4 titres. Le montant de cette prestation est de 403 €	05/01/2012	06/01/2012
32	<b>Location garage</b>	Location du garage n°33 sis rue Jacques Duclos à Mlle JOUAN à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011, pour un montant de loyer de 43 €	05/01/2012	06/01/2012
33	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à Mme FERON Mathilde pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 21 décembre 2011, à titre d'achat de concession	09/01/2012	09/01/2012
34	<b>Convention d'occupation – société générale</b>	Convention d'occupation, pour cause de travaux, au profit de la Société Générale concernant le rez-de-chaussée du local sis, 1 rue des déportés du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012, pour un loyer mensuel de 1.500 € TTC	02/01/2012	10/01/2012
35	<b>Prêt Palace</b>	Mise à disposition du Palace et du gîte d'hébergement au profit de l'association Gramm L'Elastique à Musique, pour le groupe MAM dans le cadre d'un travail de plateau pour le spectacle du 12 au 16 janvier 2012. Le prêt se fait à titre gracieux.	09/01/2012	10/01/2012
36	<b>Animation ateliers d'activités manuelles et artistiques</b>	Convention passée avec l'association Formes et Couleurs pour l'animation d'ateliers d'activités manuelles et artistiques au profit des enfants de la périscolaire de J.Curie. Le montant de la prestation est de 540 €	09/01/2012	10/01/2012



37	<b>Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics</b>	L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est confiée au prestataire Bureau Véritas pour un montant de 2.631,20 € TTC	09/01/2012	10/01/2012
38	<b>Renouvellement concession de terrain</b>	Accord donné à Mme GONZALEZ née LANTOINE pour le renouvellement de 30 ans à compter du 27/01/2012 de la concession 143.	-	17/01/2012
39	<b>Mise à disposition de locaux au CCAS</b>	Mise à disposition des locaux situés rue Jacques Decour sous le coccimarket au CCAS à titre permanent pour les activités de la maison sociale Huberte d'Hoker	16/01/2012	17/01/2012
40	<b>Location salle Pommery à Clermont</b>	Etablissement d'un contrat avec la ville de Clermont pour la location de la salle Pommery pour l'organisation du repas annuel des retraités : le coût de la location est de 1.490,00 €	16/01/2012	17/01/2012
41	<b>Spectacle – « la ferme enchantée de Tiligolo »</b>	Présentation du spectacle « la ferme enchantée de Tiligolo » par l'association Eurl, le vendredi 1 <sup>er</sup> juin 2012 à la crèche, pour un montant de 535 € TTC	16/01/2012	17/01/2012
42	<b>Convention de formation</b>	Convention passée avec Greta sud Oise pour une action de formation « consolidation, compréhension et expression écrite » du 9 janvier au 26 mars 2012 pour un agent de restauration et d'entretien. Le coût est de 504 € TTC	16/01/2012	17/01/2012
43	<b>Concession d'urnes</b>	Accord donné à M. Georges MAGISSON pour de fonder une concession d'urnes pour 30 ans à compter du 12/01/2012.	-	18/01/2012
44	<b>Convention de formation</b>	Convention passée Spectacles en Recommandé pour une action de formation du 16 au 18 janvier 2012 concernant 1 agent du service culturel, pour un montant de 195 €	19/01/2012	20/01/2012
45	<b>Formation – prise en charge frais inscription</b>	Prise en charge des frais d'inscription à une action de formation « CAP petite enfance » par correspondance d'un montant de 175 € concernant un agent de la crèche	19/01/2012	20/01/2012
46	<b>Eclairage entrée immeuble rue G.Péri</b>	La prestation « Eclairage entrée immeuble rue G. Péri » est confiée à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant de 6.216,81 € TTC	19/01/2012	20/01/2012
47	<b>Audit des systèmes d'information</b>	La réalisation d'un audit des systèmes d'information à la ville de Montataire est confiée à la société CADRES EN MISSION pour un montant total de 15.249 € TTC (17 jours sont prévus)	19/01/2012	20/01/2012
48	<b>Logiciels CADAMAP &amp; URBAMAP</b>	La maintenance et l'assistance technique à l'utilisation des logiciels Cadamap & Urbamap sont confiées au prestataire I2G pour un montant annuel de 2.098,14 € HT	16/01/2012	24/01/2012
49	<b>Etude de sols pollués</b>	La mission « étude de sols pollués » de la friche industrielle à Montataire est confiée à HYDROGEOTECHNIQUE, pour un montant de la tranche ferme de 1.794 € TTC (tranche conditionnelle 1 : 8.174,66 € TTC & tranche conditionnelle 2 : 5.561,40 € TTC selon les résultats de la tranche ferme)	23/01/2012	24/01/2012
50	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à Mme Nadine DESHAYES pour fonder une concession trentenaire à compter du 19 janvier 2012, à titre d'achat de concession	-	24/01/2012

51	<b>Exposition Joël COULOIGNER</b>	Présentation des œuvres de Joël COULOIGNER dans le hall du Palace du 1 <sup>er</sup> au 25 février 2012	23/01/2012	24/01/2012
52	<b>Théâtre de paille – Co-production</b>	Dans le cadre de son projet culturel, une convention est établie avec le Théâtre de paille autour du projet « dans la solitude des champs de coton ». La ville s'engage à co-produire le spectacle à hauteur de 3.000 €	26/01/2012	27/01/2012
53	<b>Spectacle – « un jour, j'irai à Vancouver »</b>	Présentation d'un spectacle « un jour, j'irai à Vancouver » par la compagnie La Langue Pendue, le 23 mars à 20h30 au Palace, pour un montant de 1.800 € TTC	26/01/2012	27/01/2012
54	<b>Spectacle – « Boubacar Traoé »</b>	Présentation du spectacle « Boubacar Traoé » par Mad Music Music, le 30 mars 2012 au Palace pour un montant de 5.350 € TTC	26/01/2012	27/01/2012
55	<b>Mission SPS – Rue R.Coëne</b>	La mission SPS dans le cadre de la requalification de voirie et de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue R.Coëne, est confiée à Ouest Coordination pour un montant de 1.016,60 € TTC	19/01/2012	27/01/2012
56	<b>Spectacle – « la ville cachée »</b>	Présentation d'un spectacle jeune public « la ville cachée » par l'association JOSEFA du 5 au 7 février 2012 (4 représentations) au Palace et animation d'ateliers en juin 2012, pour un montant de 6.430 € TTC	30/01/2012	31/01/2012

## 8- MOTION – Soutien au peuple grec

Le peuple grec est en train de subir des politiques d'austérité insupportables. Les plans successifs échafaudés à Bruxelles ou par le Conseil européen et présentés à intervalles réguliers comme le seul moyen de le « sauver » du surendettement et de « sauver » l'euro, sont à chaque fois en échec.

En se soumettant toujours davantage au diktat des marchés financiers on ne traite pas le malade. On le tue. Poursuivre dans cette voie est aussi insensé que dangereux. L'austérité, fait mal aux peuples européens, elle fait mal au peuple français et à la population de Montataire.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Des décisions autoritaires sont prises pour forcer les résistances populaires contre l'écrasement de l'emploi, des salaires, des services publics et de la protection sociale.

La démocratie est ainsi piétinée. Et à Athènes ou en Italie, ce sont des gouvernements non élus, qui sont désignés, et des aréopages bureaucratiques qui dictent leur loi aux assemblées élues.

**Cela suffit ! Il faut un véritable plan de solidarité avec la Grèce. Il est nécessaire d'inverser les logiques actuelles, de privilégier le développement social et humain, plutôt que les intérêts spéculatifs financiers.**

La Banque centrale européenne (BCE) doit aider à relancer la croissance et l'emploi en Grèce et partout ailleurs, en finançant - au taux auquel elle prête aux banques à 1% voire moins -, les

Etats et leurs services publics, en leur permettant ainsi de sortir de leurs dépendances des marchés financiers et de leurs taux d'intérêt usuraires.

La BCE peut financer directement les Etats et leurs services publics par le rachat de titres de dette publique à l'émission. Ce serait là le seul moyen de casser les ressorts de la spéculation contre les dettes publiques. Les différents partenaires de la zone euro doivent pouvoir user du pouvoir de la BCE de créer de l'argent pour financer les immenses besoins de notre temps (sociaux, écologiques, énergétiques, sanitaires etc.) et répondre enfin présent à la nécessaire solidarité européenne. Le Fonds Européen de Stabilité Financière mis en place par l'UE doit être transformé en un fonds européen de développement social et écologique et dévoué à cette optique. La recapitalisation des banques ou leur nationalisation doit être conditionnée à une autre politique du crédit au service de ces objectifs.

Le Conseil municipal de Montataire, réunit ce jour, exprime sa solidarité avec la résistance grecque et réaffirme que l'Europe est à un tournant, que celle-ci ne peut sortir de la crise que si elle s'émancipe de la dictature des marchés financiers en se rendant capable d'une promotion sociale, démocratique et écologique partagée.